

Étang
EcoComplexe
alluvialOpérations
ponctuelles
à multiplier

Zones humides de la plaine de la Woëvre



Objectif : permettre, dans le cadre d'opérations innovantes, la restauration écologique d'une ancienne ballastière, et la création d'une zone humide en bordure de cours d'eau.

Maître d'ouvrage : CPIE Woëvre-Côtes de Meuse

Montant des travaux : 48 841 euros

Plan de financement :

Agence de l'Eau :	38%
Communes de Bonzée et de Fresnes en Woëvre:	22%
Conseil Général de la Meuse :	34%
CPIE Bonzée – Côtes de Woëvre :	6%

Contexte :

L'étang de la Pochie : une ballastière banale présentant un certain potentiel écologique...

Situé en périphérie du village de Bonzée en Meuse, au cœur de la plaine agricole intensive de la Woëvre, l'étang de la Pochie est une ancienne ballastière, non vidangeable, créée en 1976.

Ce site restait en grande partie banal, mais présentait de fortes potentialités faunistiques et floristiques : nidifications de grèbes huppés, diversité d'insectes et notamment de libellules (*Orthetrum déprimée*), présence de roselières relictuelles, berges et rives relativement diversifiées, etc... Ce potentiel intéressant pouvait faire l'objet d'une valorisation.

Le Longeau : un cours d'eau dégradé...

Par ailleurs, le Longeau, cours d'eau traversant la commune voisine, Fresnes en Woëvre, a été considérablement dégradé par des opérations de redressement et de drainage, suite à l'intensification agricole dans la plaine de la Woëvre, et ceci au détriment des zones humides latérales. La rectification de ce cours d'eau a de plus entraîné un surcreusement et un élargissement du lit.

Enjeux et Objectifs :

Les travaux de restauration, de plantation et de gestion de la végétation ont visé à optimiser l'évolution écologique de ces sites, en diversifiant les milieux naturels présents et en créant de nouveaux milieux. La présence de ces zones humides est un élément essentiel dans le contexte dégradé de la plaine de la Woëvre où l'agriculture intensive est prépondérante. Elles jouent en effet un rôle à la fois en terme de diversité écologique et de protection de la ressource en eau (rôle d'épuration et de filtration des polluants).

Actions et travaux réalisés :

Dans le cadre de sa politique de formation, le CPIE Woëvre-Côtes de Meuse a souhaité mettre en place pour les communes de Bonzée et de Fresnes en Woëvre un programme de restauration des zones humides banalisées de ce secteur et de recréation de zones humides disparues, par le biais de chantiers de formation et de chantiers internationaux de jeunes bénévoles.

Ce type d'action demande à être multiplié, notamment dans les secteurs où l'agriculture intensive est fortement présente,, de façon à développer un réseau de zones humides « ordinaires », intéressantes à la fois en terme de biodiversité, mais surtout pour la protection de la ressource en eau.

Sur l'étang de la Pochie, le programme d'aménagement mis en œuvre au cours de l'été 2003 consistait à élargir la phragmitaie relictuelle existante, de façon à créer une véritable roselière, traversée par un sentier, support pour la mise en œuvre d'un parcours pédagogique autour de l'étang.



Création d'un chenal



Talutage des berges de l'étang en pentes douces

Plusieurs phases d'aménagement ont été nécessaires :

- aménagement morphologique du milieu : suppression des remblais, création de pentes douces, de hauts fonds, de chenaux et d'îlots favorables au développement de la roselière,
- gestion de la végétation, notamment par coupe en cépée des saules présents,
- protection des berges et des talus (géotextile, boutures et fascines).

Sur la commune de Fresnes, des travaux ont été entrepris en 2000 pour permettre la renaturation d'une zone humide annexe du Longeau, en amont du village de Fresnes.



Déplacement et retalutage de la digue (pentes douces)



Creusement d'un chenal

Plusieurs aménagements ont été réalisés, notamment :

- déplacement de la digue et des remblais existants le long du cours d'eau, talutage, revégétalisation et étrépage des sols pour mettre à jour les banques de graines,
- creusement d'une mare et de son chenal,
- gestion de la végétation, et notamment de la ripisylve, par élagage et bûcheronnage,
- protection des berges et des talus (géotextile, boutures et fascines).

Ces travaux ont permis la création d'une zone humide de type « bras secondaire » et la restauration d'une mosaïque de milieux (milieux prairiaux, frayères, ripisylve, ...).

Une seconde phase de travaux en 2004 a consisté en l'aménagement d'une deuxième zone humide de l'autre côté de la digue déplacée, par creusement de chenaux et de dépressions humides. Cette création s'est accompagnée de plantations et de la mise d'un sentier d'interprétation permettant de sensibiliser le public à la protection des zones humides.

Réalisation et résultats :

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage des communes de Bonzée et de Fresnes en Woëvre, et sous maîtrise d'œuvre du CPIE Woëvre – Côtes de Meuse, pour un coût global (seconde phase des travaux à Fresnes, et travaux sur l'étang de la Pochie) de 48 841 euros.



Etang de la Pochie après travaux



Berges du Longeau après travaux



Zone humide de Fresnes après travaux

Concernant la zone humide latérale du Longeau, la colonisation spontanée du milieu a donné naissance à des habitats typiques de zones humides. Les inventaires réalisés sur ces milieux ont permis de mettre en évidence une évolution de la biodiversité du site, avec notamment un passage d'une dizaine d'espèces végétales recensées avant l'aménagement, à une centaine en 2004. Parmi celles-ci, trois espèces végétales considérées comme rares ont été recensées : le Gaillard des marais, la Benoîte des ruisseaux et le Saule cassant.

Les travaux sur l'étang de la Pochie ont aussi été très favorables à la biodiversité, puisque plusieurs espèces végétales rares ont été observées, et notamment le Gaillard des marais, le Plantain d'eau et le Mouron d'eau, et que la présence de deux libellules d'intérêt national a été constatée : la Grande Aesche et la Cordulie métallique.

Suite à cette phase de travaux, liée à la réhabilitation de ces milieux humides, un plan de gestion concerté est en cours d'élaboration. Le CPIE envisage aussi, en partenariat avec les communes, la mise en place d'une Réserve Naturelle Régionale sur ce secteur.

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Communes de Bonzée et de Fresnes en Woëvre

Conseil Général de la Meuse

CPIE Woëvre – Côtes de Meuse